PEdT 21/23
Annexe 3
Projet pédagogique périscolaire matins/midi/soirs maternelles & élémentaires

VILLE DE SEYSSINS

Commune de Seyssins

Coordonnées de la personne à contacter :
Fanny SAUDEMONT / Service éducation
Courriel : fanny.saudement@mairie-seyssins.fr

ALLOCATIONS FAMILIALES

INTRODUCTION

La ville de Seyssins est une commune de l'agglomération grenobloise qui compte environ 7900 habitants à ce jour avec une perspective de croissance à 9000 habitants à horizon 2025. Elle comprend quatre écoles dont une maternelle, une élémentaire et deux primaires.

Depuis la rentrée 2018, la commune a fait le choix de revenir à des rythmes scolaires sur quatre jours avec le mercredi libéré et à compter de septembre 2021, les activités périscolaires qui étaient jusque-là déléguées à une association, sont reprises en régie municipale.

Les taux d'encadrement dans les accueils périscolaires ont été pérennisés afin de maintenir la qualité dans nos actions en direction des enfants.

La volonté a été de renouveler la démarche que les accueils périscolaires élémentaires soient des temps éducatifs à part entière. Il s'agit également de moments de préparation, de coupure, de découverte, de loisirs ou de détente qui s'inscrivent pleinement dans le déroulement de la journée de l'enfant. Ce sont également des temps d'écoute, d'échange et d'entraide. Ces moments sont également appelés :

- accueil périscolaire du matin.
- restauration scolaire (pause méridienne).
- accueil périscolaire du soir.

Pour assurer la réussite de ces temps particuliers, un certain nombre de conditions doivent être réunies quel que soit l'âge de l'enfant. Ces conditions, qui ne sauraient être en contradiction avec les autres temps de l'enfant dans l'école, s'inscrivent dans le Projet Educatif de Territoire (PEdT), dont les objectifs sont rappelés ci-dessous :

- Préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples.
- Favoriser la personnalité de l'enfant et le développement de ses capacités, de l'estime de soi et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de ses potentialités.
- Inculquer à l'enfant le respect des droits de l'Homme.
- Inculquer à l'enfant le respect de ses parents, de soi, des autres.
- Inculquer à l'enfant le respect du milieu naturel.
- Contribuer à l'épanouissement et au développement des enfants et des jeunes.
- Renforcer l'éducation à la citoyenneté et favoriser la participation des enfants et des jeunes.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES GÉNÉRAUX ET OPÉRATIONNELS

Apprendre et favoriser la vie en collectivité ainsi que respecter les lieux de vie :

- Instaurer des règles de vie et veiller à ce qu'elles soient appliquées.
- Se respecter soi-même et les autres en vivre ensemble avec nos différences d'origine ethnique et sociales.
- Respecter le matériel collectif et les locaux.
- Laisser les enfants choisir leurs activités.
- Renforcer le temps d'échange et d'écoute.
- Apprendre l'hygiène.

Développer l'apprentissage de l'autonomie :

- Se pointer avec l'aide du responsable sur les listes d'appels.

- Accompagner l'enfant vers l'autonomie lors des repas (débarrasser, se servir seul, sensibilisation au goût).
- Permettre aux enfants d'être acteurs de leurs loisirs et participer au rangement et à la préparation de leurs activités.
- Permettre aux enfants de ne rien faire ou de pratiquer leurs activités de façon autonome avec un animateur présent mais plus en retrait.

Pratiquer des activités adaptées aux notions de « loisir court » et « d'activité ludique » :

- Ecouter les envies et les demandes des enfants en instaurant des discussions régulières.
- Mettre en place des activités en proposant diverses approches pédagogiques (scientifique, artistique, ludique, pragmatique…).

S'adapter au rythme de vie de l'enfant :

- Respecter les rythmes de chacun.
- Satisfaire leur besoin de détente, de pause, de repos en proposant des activités adaptées.
- Aménager les espaces en fonction des besoins et des siestes.

Accueillir les enfants malades ou porteurs de handicap :

- Rendre les temps périscolaires inclusifs à l'ensemble des enfants.
- Rencontrer les famille, l'enseignant(e) et trouver le rythme adapté ainsi qu'une continuité éducative entre « la maison, l'école et les temps périscolaires ».
- Aménager des espaces adaptés et se munir de matériel spécifique si besoin.
- Proposer des activités réalisables par et pour tous.

Sensibiliser à l'environnement et au Développement Durable :

- Proposer des activités d'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD).
- Entretenir les petits potagers sur les sites et jardiner ensemble.
- Trier les déchets alimentaires.
- Respecter l'environnement.

LES MATERNELLES

1. LES STRUCTURES MATERNELLES

A | Situation des écoles

Maternelle du Priou	Maternelle Blanche-Rochas	Maternelle Louis Armand
1 rue des Moissons 38180 Seyssins	43 Avenue du Grand Champ, 38180 Seyssins	22 Rue de la Liberté 38180 Seyssins

Les locaux des établissements scolaires maternelles et attenants sont utilisés pour l'ensemble des accueils périscolaires. Ils comprennent trois salles de classes, une salle périscolaire, un grand espace polyvalent, une salle de sieste ainsi qu'une salle de restaurant scolaire.

Par ailleurs pour les périodes ou la météo est plus favorable, la cour de récréation est également utilisée.

B | Les horaires d'ouverture :

Nous accueillons les enfants :

- le matin de 7h45 à 8h05.
- le midi de 11h30 à 13h35.

- en fin d'après-midi de 16h30 à 18h15.

C | Les moyens humains :

L'équipe d'animation comprend un directeur/trice de site et des animateurs. Conformément au PEdT, nous respectons l'encadrement d'un animateur pour quatorze enfants. Néanmoins pour permettre un accueil de qualité, nous tendons vers un ratio d'un animateur pour dix enfants.

1. **Les directeurs de sites :**

Sur chaque site est nommé un(e) directeur/trice de l'accueil de loisirs qui :

- est présent sur les trois temps d'accueil.
- travaille en étroite collaboration avec l'équipe enseignante.
- est responsable de l'équipe d'animateurs sur le site.
- participe à la réunion hebdomadaire avec les autres directeurs de site et le responsable des activités périscolaire.

2. **Les animateurs/trices :**

Les enfants sont encadrés par des animateurs/trices qui peuvent intervenir sur les différents temps périscolaires et des intervenants des associations de la commune.

Tous sont reconnus pour leurs compétences.

Il est à noter que pour la restauration scolaire, le personnel d'animation est tenu de prendre leur repas avec les enfants. C'est une obligation professionnelle.

3. **Le rôle de l'animateur /trice :**

- Assurer la sécurité morale, affective, physique et psychologique de l'enfant.
- Respecter et faire respecter les consignes de sécurité et les règles de vie.
- Respecter et faire respecter les règles élémentaires d'hygiène.
- Respecter et faire respecter les locaux et le matériel.
- Mettre en application le projet pédagogique.
- Préparer ses activités.
- Animer les différents temps de la journée et participer aux activités qu'il propose.
- Être un élément moteur en cas de démotivation des enfants.
- Ranger le matériel utilisé.
- Être à l'écoute et repérer tout mal être ou comportement atypique.
- Être force de proposition et élaborer des projets en équipe.
- Aider à la formation des autres animateurs.
- Être ponctuel/le et irréprochable tant sur son comportement que sur sa tenue vestimentaire, car il/elle reflète l'image de la ville auprès des parents mais aussi de toutes les personnes qu'il/elle sera amené(e) à croiser.
- Il/elle est soumis(e) aux règles concernant les mesures sanitaires du COVID et devra aussi veiller à ce que les enfants et leurs familles respectent les mesures sanitaires en cours.

2. FONCTIONNEMENT des structures

A | Journée type :

Au Priou, le centre est déclaré pour accueillir 100 enfants. La moyenne étant de 60 à 90 enfants selon les jours.

À la maternelle Blanche-Rochas, je centre est déclaré pour accueillir 96. La moyenne étant de de 60 à 90 selon les jours.

À la maternelle Louis Armand, le centre est déclaré pour accueillir 90 enfants. La moyenne étant de de 40 à 60 enfants selon les jours.

Les temps périscolaires maternelle sont des temps de loisirs à part entière. A ce titre, les enfants sont pris en charge dans l'école avant ou après la classe. Ils sont accueillis les lundis, mardis, jeudis et vendredi au sein de leur école maternelle respective par du personnel d'animation tout au long de la journée jusqu'à 18h15 maximum.

B | Accueil périscolaire du matin :

Les enfants sont accueillis de 7h45 à 8h05 et de manière échelonnée dans cette tranche horaire. Ce temps d'accueil est un moment clé de la journée. Il permet à chaque enfant d'arriver et de s'inscrire ou non dans une activité à son rythme. Certains enfants arrivent en pleine forme, prêt à se lancer dans un jeu calme ou une activité d'éveil. D'autres ont besoin de se retrouver au calme, de s'isoler et de finir de s'éveiller tranquillement.

L'aménagement de l'espace a alors toute son importance. La mise en place de coins d'activités diversifiées, répondant aux différents besoins des enfants favorise cet accueil individualisé (dessins, peinture, lecture, jeux calme...). En permettant des activités autonomes, il permet aux animateurs de se consacrer aux enfants qui demandent une relation privilégiée : moment d'échange, partage autour d'un jeu de société, ou tout simplement discussion.

Accueillir l'enfant, c'est aussi accueillir ses parents qui doivent pouvoir être rassurés et comprendre que leurs enfants sont accueillis dans des conditions optimales.

C | Restauration scolaire :

Il est question de près de quatre-vingt-dix enfants accueillis pour la pause méridienne. Afin d'avoir une sécurité optimale, l'équipe d'animation arrive dès 11h20 afin de récupérer les listes d'inscrits et se trouver devant la classe à la sortie des enfants. Dès 11h30, les animateurs(trices) prennent en charge les enfants inscrits et les accompagnent dans la prise de repas. Les enfants bénéficient par la suite d'un temps calme puis d'un temps de sieste pour les plus petits. Les enfants scolarisés en Grande Section profiteront d'un temps calme et d'activités variées en attendant le retour en classe. Les enfants sont sous la responsabilité du personnel d'animation jusqu'à 13h35.

Il est important de ne pas oublier qu'organisé le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h30 à 13h35, l'accueil périscolaire de la pause méridienne est un temps éducatif à part entière. C'est un moment de coupure dans le déroulement de la journée de l'enfant, ainsi qu'un temps d'écoute, d'échange et d'entraide. Pour assurer la réussite de ces moments, un certain nombre de conditions doivent être réunies, quel que soit l'âge de l'enfant avec trois axes forts :

- la sécurité des enfants.
- la prise du repas, avec les notions d'hygiène, d'éducation au goût...
- le temps animation dans lequel le personnel d'animation veillera à favoriser la socialisation et l'apprentissage de l'autonomie. A ce titre, toute action avec les enfants est éducative. Le personnel d'animation fera en sorte qu'elle soit positive et cohérente.

D | L'accueil périscolaire de fin de journée

Il existe dans chaque école maternelle de 16h30 à 18h15, un accueil périscolaire.

Les parents sont libres de venir chercher leur enfant à partir de 16h30 jusqu'à 18h15 maximum. Pour cet accueil, il est question de près de cinquante enfants présents.

Déroulement de la soirée :

De 16h30 à 16h45 : récréation et goûter fourni par la famille.

De 16h45 à 18h15 : atelier et diverses activités permettant le départ échelonné, selon le besoin de la famille.

Les équipes d'animations proposent des activités variées aux enfants (yoga, activités manuelles diverses, danses, jeux sportifs, activités artistiques et musicales…)

3. SÉCURITÉ

Ce point-là est primordial et ne doit en aucun cas être mis au second plan. La sécurité morale, affective, physique et psychologique doit être garantie par le personnel d'animation. Il doit donc prendre en considération chaque individu et sa sensibilité.

Nous devons assurer la sécurité des enfants :

- en appliquant les procédures liées aux accueils collectifs de mineurs.
- en signalant dès que possible des dysfonctionnements (portail ouvert, intrusion d'adulte dans l'enceinte de l'école, grillage abîmé…).
- en veillant à ce qu'aucun enfant ne soit mis en situation de rejet ou de dévalorisation, que ce soit avec ses pairs ou par rapport aux adultes.

Il faut noter que la commune s'efforce de faciliter l'accueil d'enfants à la restauration pouvant présenter des allergies. Après entretien avec les parents, un travail est engagé avec le/la directeur/trice de l'école concernée afin de convenir en début d'année d'un projet d'accueil individualisé (PAI) commun (directeur/trice, médecin scolaire, ville), qui est ensuite mis à disposition de toutes les personnes amenées à accueillir l'enfant. A ce titre, chaque école dispose d'un lieu unique pour le rangement des documents PAI et des médicaments. Chaque année, des temps spécifiques sont mis en place pour que le personnel d'animation soit informé de la conduite à tenir avec chaque enfant ayant un PAI pour assurer une sécurité optimale.

Précisions : Aucun médicament ne peut être administré à un enfant sans ordonnance. Une autorisation d'administration de ce traitement écrite sera fournie par la famille. Les parents peuvent, le cas échéant, laisser les médicaments avec ordonnance au directeur/trice de l'école maternelle pour un traitement ponctuel le midi et sur le temps du goûter. L'assistant sanitaire se chargera d'administrer le traitement. Le personnel d'animation peut prodiguer les petits soins dans l'infirmerie de l'école. Il est noté dans un cahier de soin le nom et prénom de l'enfant soigné ainsi que les circonstances et les soins administrés. Si un enfant est malade, le responsable de site se charge de l'enfant et prévient la famille pour qu'elle puisse venir chercher l'enfant malade. Il est aussi chargé de retransmettre les informations à l'enseignant/e (départ ou appel aux parents).

En cas d'accident, le personnel d'animation devra prodiguer à l'enfant les premiers soins suivant les consignes décrites lors de la formation PSC1. Le cas échéant, le personnel d'animation devra donner l'alerte auprès du SAMU (15), et prévenir les parents ainsi que le responsable des activités périscolaire. Une déclaration d'accident devra alors être remplie au plus tard 48h après l'accident.

Préconisations liées à l'épidémie de COVID :

Des mesures renforcées devront être mises en place au sein du périscolaire afin de limiter la transmission du virus. Des affichages avec les conduites à tenir sont présents.

Les enfants devront se laver les mains régulièrement.

L'équipe d'animation sera soumise aux mêmes règles concernant les mesures sanitaires.

Tout le matériel pédagogique utilisé sera désinfecté par l'équipe d'animation avant d'être rangé.

4. ÉVALUATION

Le personnel d'animation organisera quotidiennement des rencontres avec les enfants par activité dominante afin de recueillir leurs impressions, leurs mots/maux...

Le personnel d'animation synthétisera ces échanges lors de réunions périodiques. Si nécessaire, des actions correctives au niveau des activités seront décidées et mises en place au plus tôt.

Par ailleurs, un véritable travail est mené afin de donner toute la cohérence aux interventions dans l'école avec des contacts fréquents entre le personnel des accueils périscolaires et le personnel enseignant de l'école.

En fin de période, un document sera rempli par les intervenants. Dans ce document, les items abordés concernent :

- l'équipe d'animation.
- le matériel.
- les accueils.

- les activités.
- les repas.
- les temps de travail et de réunion.
- l'administratif.
- les suggestions et commentaires.
- les enfants, avis, comportement, projets et propositions.
- les relations avec les familles.
- les locaux.

De plus, le directeur/trice réalisera des rencontres intermédiaires et un bilan de fin d'année avec le personnel d'animation. Le bilan concernera le déroulement de chaque période.

Un véritable travail est mené afin de donner toute la cohérence à toutes les interventions dans l'école avec des contacts fréquents entre le personnel des accueils de loisirs et le personnel enseignant de l'école.

A ce titre, les temps périscolaires ne peuvent être traités de manière isolée. Ils nécessitent une réflexion globale avec l'ensemble des acteurs. En effet, mettre en place des activités sur ces temps-là, implique une concertation avec les enseignants, le personnel etc....

Outre un service nécessaire apporté aux familles, une relation avec la vie associative de la commune doit perdurer. En effet, de nombreuses associations sont partenaires dans le projet en mettant à disposition des cadres qui adhèrent tous au projet.

Les familles sont associées au projet à travers des commissions. Ces commissions sont composées de parents délégués, d'élus et des services de la mairie. Par ailleurs, les parents ont la possibilité de déjeuner dans les restaurants plusieurs fois par an. Ces moments particuliers permettent de se rendent compte de l'organisation de l'accueil et éventuellement de faire des suggestions au service périscolaire.

Des visites chez notre prestataire de restauration, ouvertes aux parents, sont programmées en cours d'année.

Lors des temps de restauration scolaire, le personnel d'animation recueillera les avis des enfants par plat sur chaque école via un outil numérique ludique nommé « Eval & Go ». Cet outil nous permettra notamment de faire remonter au prestataire de cantine les doléances, préférences et avis des enfants concernant les plats qui leurs ont été servis. Une seconde enquête semestrielle sera aussi faite via cet outil en collaboration avec les parents toujours pour améliorer le service de restauration dans sa globalité (qualité de l'assiette, de l'accueil, des animations, etc).

Enfin, il est important de rappeler que le temps d'accueil du matin et encore plus celui du soir sont des moments propices à la rencontres des familles et aux échanges sur le bien-être des enfants, les activités proposées ainsi que les éventuelles suggestions.

Les élémentaires

1. LES STRUCTURE ÉLÉMENTAIRES

A | Situation des écoles

Élémentaire Condorcet	Élémentaire Blanche-Rochas	Élémentaire Louis Armand
3 Rue de la Paix, 38180 Seyssins	133, Av.de Grenoble 38180 Seyssins	24 Rue de la Liberté 38180 Seyssins

Les locaux des établissements scolaires élémentaires et attenants sont utilisés pour l'ensemble des accueils périscolaires. Ils comprennent plusieurs salles de classes du rez-de-chaussée, des ateliers dans le bâtiment principal et dans les annexes, un grand espace polyvalent, deux espaces préfabriqués ainsi qu'une salle de restaurant scolaire.

Par ailleurs pour les périodes ou la météo est plus favorable, la cour de récréation et le préau couvert sont également utilisés.

B | Les horaires d'ouverture :

Nous accueillons les enfants :

- le matin de 7h45 à 8h05.
- le midi de 11h30 à 13h35.
- en fin d'après-midi de 16h30 à 18h15.

C | Les moyens humains :

L'équipe d'animation comprend un directeur/trice de site et des animateurs. Conformément au PEdT, nous respectons l'encadrement d'un animateur pour dix-huit. Néanmoins pour permettre un accueil de qualité, nous tendons vers un ratio d'un animateur pour quatorze.

1. **Le directeur de site :**

- Sur chaque site est nommé un(e) directeur/trice de l'accueil de loisirs qui :
- est présent sur les trois temps d'accueil.
- travaille en étroite collaboration avec l'équipe d'enseignants.
- est responsable de l'équipe d'animateurs sur le site.
- participe à la réunion hebdomadaire avec les autres directeurs de site et le responsable des activités périscolaire.

2. **Les animateurs/trices :**

Les enfants sont encadrés par des animateurs/trices qui peuvent intervenir sur les différents temps périscolaires et des intervenants des associations de la commune.

Tous sont reconnus pour leurs compétences.

Il est à noter que pour la restauration scolaire, le personnel d'animation est tenu de prendre leur repas avec les enfants. C'est une obligation professionnelle.

Le rôle de l'animateur /trice :

- Assurer la sécurité morale, affective, physique et psychologique de l'enfant.
- Respecter et faire respecter les consignes de sécurité et les règles de vie.
- Respecter et faire respecter les règles élémentaires d'hygiène.
- Respecter et faire respecter les locaux et le matériel.
- Mettre en application le projet pédagogique.
- Préparer ses activités.
- Animer les différents temps de la journée et participer aux activités qu'il propose.
- Être un élément moteur en cas de démotivation des enfants.
- Ranger le matériel utilisé.
- Être à l'écoute et repérer tout mal être ou comportement atypique.
- Être force de proposition et élaborer des projets en équipe.
- Aider à la formation des autres animateurs.
- Être ponctuel/le et irréprochable tant sur son comportement que sur sa tenue vestimentaire, car il/elle reflète l'image de la ville auprès des parents mais aussi de toutes les personnes qu'il/elle sera amené(e) à croiser.
- Il/elle est soumis(e) aux règles concernant les mesures sanitaires du COVID et devra aussi veiller à ce que les enfants et leurs familles respectent les mesures sanitaires en cours.

2. FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES

A | Journée type :

À Condorcet, le centre est déclaré pour accueillir 190 enfants. La moyenne étant de 100 à 130 enfants selon les jours.

À Blanche Rochas, le centre est déclaré pour accueillir 194 enfants. La moyenne étant de de 120 à 160 enfants selon les jours.

À Louis Armand, le centre est déclaré pour accueillir 200 enfants. La moyenne étant de de 100 à 140 enfants selon les jours.

Les temps périscolaires élémentaires sont des temps de loisirs à part entière. A ce titre, les enfants sont pris en charge dans l'école avant ou après la classe. Ils sont accueillis les lundis, mardis, jeudis et vendredi au sein de leur école élémentaire respective par du personnel d'animation tout au long de la journée jusqu'à 18h15 maximum.

B | Accueil périscolaire du matin :

Les enfants sont accueillis de 7h45 à 8h15 et de manière échelonnée dans cette tranche horaire. Ce temps d'accueil est un moment clé de la journée. Il permet à chaque enfant d'arriver et de s'inscrire ou non dans une activité à son rythme. Certains enfants arrivent en pleine forme, prêt à se lancer dans un jeu calme ou une activité d'éveil. D'autres ont besoin de se retrouver au calme, de s'isoler et de finir de s'éveiller tranquillement.

L'aménagement de l'espace a alors toute son importance. La mise en place de coins d'activités diversifiées, répondant aux différents besoins des enfants favorise cet accueil individualisé (dessins, peinture, lecture, jeux calme...). En permettant des activités autonomes, il permet aux animateurs de se consacrer aux enfants qui demandent une relation privilégiée : moment d'échange, partage autour d'un jeu de société, ou tout simplement discussion.

Accueillir l'enfant, c'est aussi accueillir ses parents qui doivent pouvoir être rassurés et comprendre que leurs enfants sont accueillis dans des conditions optimales.

C | Restauration scolaire :

Il est question de près de cent trente enfants accueillis pour la pause méridienne. Afin d'avoir une sécurité optimale, les équipes d'animation des activités périscolaires arrivent dès 11h20 afin de récupérer les listes d'inscrits et se trouver devant la classe à la sortie des enfants. Dès 11h30, les animateurs(trices) prennent en charge les enfants inscrits. Les enfants sont sous la responsabilité du personnel d'animation jusqu'à 13h35.

L'Éducation Nationale a mis en place des modules de soutien scolaire pour les enfants.

Pour se faire, les enfants qui déjeunent à la cantine seront pris en charge par les enseignants pour ces activités dès la fin de la classe, puis accompagnés vers le personnel d'animation après le temps de soutien, et déjeuneront au deuxième service.

Il est important de ne pas oublier qu'organiser le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h30 à 13h35, l'accueil périscolaire de la pause méridienne est un temps éducatif à part entière. C'est un moment de coupure dans le déroulement de la journée de l'enfant, ainsi qu'un temps d'écoute, d'échange et d'entraide. Pour assurer la réussite de ces moments, un certain nombre de conditions doivent être réunies, quel que soit l'âge de l'enfant avec trois axes forts :

- la sécurité des enfants.
- la prise du repas, avec les notions d'hygiène, d'éducation au goût...

- le temps animation dans lequel le personnel d'animation veillera à favoriser la socialisation et l'apprentissage de l'autonomie. A ce titre, toute action avec les enfants est éducative. Le personnel d'animation fera en sorte qu'elle soit positive et cohérente.

Dans les écoles élémentaires, deux services de repas sont organisés afin de permettre à tous les enfants de se restaurer dans des conditions d'accueil optimales. Pour tous, la pause méridienne est divisée en deux temps :

- environ une heure d'animation.
- une heure de repas dont quarante minutes de prise de repas et vingt minutes de préparation (déplacement, lavage de mains, mise en place, brossage de dents…).

D | L'accueil périscolaire de fin de journée : les Espaces Éducatifs Concertés « E2C » :

Il existe dans chaque école élémentaire de 16h30 à 18h15, un accueil périscolaire appelé Espaces Éducatifs Concertés (E2C). Les parents sont libres de venir chercher leur enfant à partir de 17h30 et jusqu'à 18h15 maximum. Pour cet accueil, il est question de près de quatre-vingt présents.

Déroulement de la soirée :

- De 16h30 à 16h45 : récréation et goûter.
- De 16h45 à 17h30 : atelier (découverte d'activités ludiques).
- De 17h30 à 18h15 : activités calmes permettant le départ échelonné, selon le besoin de la famille.

Pour chaque tranche d'âges, telles qu'elles sont définies dans le projet (cycle II : CP/CE1 et cycle III (CE2/CM1/CM2), sont proposées (dans la mesure du possible) au moins quatre activités par soir dont une à caractère sportive.

Chaque soir donc, ce sont huit à neuf groupes d'activités différentes qui sont accueillis dans les locaux de l'établissement scolaire et les locaux annexes.

3. SÉCURITÉ

Ce point-là est primordial et ne doit en aucun cas être mis au second plan. La sécurité morale, affective, physique et psychologique doit être garantie par le personnel d'animation. Il doit donc prendre en considération chaque individu et sa sensibilité.

Nous devons assurer la sécurité des enfants :

- en appliquant les procédures liées aux accueils de loisirs.
- en signalant dès que possible des dysfonctionnements (portail ouvert, intrusion d'adulte dans l'enceinte de l'école, grillage abîmé…).
- en veillant à ce qu'aucun enfant ne soit mis en situation de rejet ou de dévalorisation, que ce soit avec ses pairs ou par rapport aux adultes.

Il faut noter que la commune s'efforce de faciliter l'accueil d'enfants à la restauration pouvant présenter des allergies. Après entretien avec les parents, un travail est engagé avec le/la directeur/trice de l'école concernée afin de convenir en début d'année d'un projet d'accueil individualisé (PAI) commun (directeur/trice, médecin scolaire, ville), qui est ensuite mis à disposition de toutes les personnes amenées à accueillir l'enfant. A ce titre, chaque école dispose d'un lieu unique pour le rangement des documents PAI et des médicaments. Chaque année, des temps spécifiques sont mis en place pour que le personnel d'animation soit informé de la conduite à tenir avec chaque enfant ayant un PAI pour assurer une sécurité optimale.

Précisions : Aucun médicament ne peut être administré à un enfant sans ordonnance. Une autorisation d'administration de ce traitement écrite sera fournie par la famille. Les parents peuvent, le cas échéant, laisser les médicaments avec ordonnance au directeur/trice de l'école élémentaire pour un traitement ponctuel le midi et sur le temps du goûter. L'assistant sanitaire se chargera d'administrer le traitement. Le personnel d'animation peut prodiguer les petits soins dans l'infirmerie de l'école élémentaire. Il est noté dans un cahier de soin le nom et prénom de l'enfant soigné ainsi que les circonstances et les soins administrés. Si un enfant est malade, le responsable de site se charge de l'enfant et prévient la famille pour qu'elle puisse venir chercher l'enfant malade. Il est aussi chargé de retransmettre les informations à l'enseignant/e (départ ou appel aux parents).

En cas d'accident, le personnel d'animation devra prodiguer à l'enfant les premiers soins suivant les consignes décrites lors de la formation PSC1. Le cas échéant, le personnel d'animation devra donner l'alerte auprès du SAMU (15), et prévenir les parents ainsi que le responsable des activités périscolaire. Une déclaration d'accident devra alors être remplie au plus tard 48h après l'accident.

Préconisations liées à l'épidémie de COVID :

Des mesures renforcées devront être mises en place au sein du périscolaire afin de limiter la transmission du virus. Des affichages avec les conduites à tenir sont présents.

Les enfants devront se laver les mains régulièrement pendant et porteront le masque conformément aux recommandations de jeunesse et sports.

L'équipe d'animation sera soumise aux mêmes règles concernant les mesures sanitaires.

Tout le matériel pédagogique utilisé sera désinfecté par l'équipe d'animation avant d'être rangé.

4. ÉVALUATION

Le personnel d'animation organisera quotidiennement des rencontres avec les enfants par activité dominante afin de recueillir leurs impressions, leurs mots/maux...

Le personnel d'animation synthétisera ces échanges lors de réunions périodiques. Si nécessaire, des actions correctives au niveau des activités seront décidées et mises en place au plus tôt.

Par ailleurs, un véritable travail est mené afin de donner toute la cohérence aux interventions dans l'école avec des contacts fréquents entre le personnel des accueils périscolaires et le personnel enseignant de l'école.

En fin de période, un document sera rempli par les intervenants. Dans ce document, les items abordés concernent :

- l'équipe d'animation.
- le matériel.
- les accueils.
- les activités.
- les repas.
- les temps de travail et de réunion.
- l'administratif.
- les suggestions et commentaires.
- les enfants, avis, comportement, projets et propositions.

- les relations avec les familles.
- les locaux.

De plus, le directeur réalisera des rencontres intermédiaires et un bilan de fin d'année avec le personnel d'animation. Le bilan concernera le déroulement de chaque période.

Un véritable travail est mené afin de donner toute la cohérence à toutes les interventions dans l'école avec des contacts fréquents entre le personnel des accueils de loisirs et le personnel enseignant de l'école.

A ce titre, les temps périscolaires ne peuvent être traités de manière isolée. Ils nécessitent une réflexion globale avec l'ensemble des acteurs. En effet, mettre en place des activités sur ces temps-là, implique une concertation avec les enseignants, le personnel etc....

Outre un service nécessaire apporté aux familles, une relation avec la vie associative de la commune doit perdurer. En effet, de nombreuses associations sont partenaires dans le projet en mettant à disposition des cadres qui adhèrent tous au projet.

Les familles sont associées au projet à travers des commissions. Ces commissions sont composées de parents délégués, d'élus et des services de la mairie. Par ailleurs, les parents ont la possibilité de déjeuner dans les restaurants plusieurs fois par an. Ces moments particuliers permettent de se rendent compte de l'organisation de l'accueil et éventuellement de faire des suggestions au service périscolaire.

Des visites chez notre prestataire de restauration, ouvertes aux parents, sont programmées en cours d'année.

Lors des temps de restauration scolaire, le personnel d'animation recueillera les avis des enfants par plat sur chaque école via un outil numérique ludique nommé « Eval & Go ». Cet outil nous permettra notamment de faire remonter au prestataire de cantine les doléances, préférences et avis des enfants concernant les plats qui leurs ont été servis. Une seconde enquête semestrielle sera aussi faite via cet outil en collaboration avec les parents toujours pour améliorer le service de restauration dans sa globalité (qualité de l'assiette, de l'accueil, des animations, etc).

Pour les E2C, des réunions de concertations périodiques et de bilans sont mises en place par site ainsi que des réunions de bilan communal avec les équipes d'animation.

Des réunions de travail avec les directeurs/trices d'écoles et le groupe de suivi du projet (élus, parents, enseignants, service de la mairie...) sont prévues régulièrement.

Enfin, il est important de rappeler que le temps d'accueil du matin et encore plus celui du soir sont des moments propices à la rencontre des familles et aux échanges sur le bien-être des enfants, les activités proposées ainsi que les éventuelles suggestions.